

Opportunités de croissance verte pour les PME

2014/2209(INI) - 28/04/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative de Philippe DE BACKER (ADLE, BE) sur les opportunités de croissance verte pour les PME, en réponse à la communication de la Commission intitulée « Plan d'action vert pour les PME ».

Les députés ont apporté leur **soutien au concept de croissance verte** qui devrait être un élément d'une stratégie plus large visant à encourager la création d'emplois et la croissance économique dans les PME. Ils ont demandé à la Commission de **mettre en place un cadre politique global comprenant des objectifs de politique concrets** et intégrant de manière systématique et plus efficace les outils de politique existants afin de créer des opportunités et de permettre la participation des PME à l'économie verte et circulaire.

Financement des PME : les députés ont souligné qu'en dehors du capital-risque, **les investisseurs privés et le financement participatif** (ex coopératives de crédit) devraient être présentés de manière plus claire comme des moyens de financement constituant des alternatives aux prêts bancaires classiques. Des possibilités de financement devraient être étudiées dans le cadre du [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#).

Etant donné qu'il n'existe pas de mode de financement universel, la Commission devrait **prendre en considération les intérêts des PME dans tous les programmes, instruments et initiatives** actuels et éventuellement à venir, en particulier pour les nouveaux modèles commerciaux dans l'économie verte, comme les capitaux propres, les quasi-fonds propre et les instruments de la dette, et les partenariats entre les banques et d'autres opérateurs intervenant dans le financement des PME, en vue d'aider les entreprises dans leurs phases de lancement.

La Commission et la BEI devraient veiller à ce que, lors de la phase de mise en œuvre du « [Plan d'investissement pour l'Europe](#) », les PME vertes et innovantes soient les principales bénéficiaires de l'aide offerte dans le cadre de cette proposition.

De plus, les entrepreneurs, les PME, les associations d'entreprises et les organismes d'aide devraient être **davantage au fait des possibilités de financement** qui existent pour acquérir des technologies plus performantes ou faire appel à des services de conseil en éco-conception, grâce à la mise en place de services proposés aux PME (ex : bases de données) dans ces domaines.

Gestion des connaissances : le rapport a souligné l'importance des **transferts et du partage de connaissances** entre divers acteurs, y compris au niveau transfrontalier, dans le cadre de réseaux informels, en particulier pour les PME et les microentreprises, afin de **mieux faire connaître les techniques innovantes** existantes et nouvelles, les bonnes pratiques, les moyens d'obtenir les financements nécessaires, les éventuels programmes d'aide publique et les cadres législatifs pertinents qui comportent le moins de lourdeurs administratives.

Les députés ont préconisé l'organisation d'une **campagne européenne** sur l'utilisation efficace des ressources visant à informer les PME des possibilités et des avantages de l'utilisation efficace des ressources, et de la manière de créer des synergies industrielles en matière de recyclage.

Recherche, le développement et l'innovation : le rapport a souligné la nécessité de développer plus efficacement la recherche et le développement de base, d'impliquer pleinement les PME dans ce processus et de soutenir activement la conversion des résultats de la recherche et du développement de base en progrès technologiques.

Soulignant la nécessité de créer un meilleur cadre de politique pour l'économie circulaire, les députés ont appelé à :

- **mettre en place un cadre réglementaire plus stable et des mécanismes financiers appropriés** afin de promouvoir l'initiative économique et de limiter le délai de commercialisation des nouveaux produits, services et pratiques commerciales, notamment dans l'économie verte;
- promouvoir l'utilisation par les PME des données issues des nouvelles infrastructures spatiales européennes auprès des pépinières et incubateurs d'entreprises ;
- inclure dans le train de mesures sur l'économie circulaire, **l'extension de l'instrument sur l'éco-conception** pour y intégrer l'efficacité des ressources; l'éco-conception devrait aborder les questions de la durabilité et des possibilités de réparation et de recyclage des produits, en mettant en place des normes en matière de durée de vie minimale et de démontage.

La (dé)régulation, un moteur de croissance : le rapport a invité les États membres à éviter de créer des obstacles au marché intérieur du fait d'une surréglementation, à réexaminer leurs réglementations actuelles, à supprimer les réglementations superflues ou inefficaces qui constituent des obstacles au marché, et à assurer une transposition cohérente dans la législation nationale.

La Commission est invitée à :

- **s'abstenir de propositions législatives susceptibles d'engendrer une charge administrative inutile** pour les entreprises et les PME, et à faire systématiquement le point sur la législation existante dans le but de réduire la charge administrative actuelle;
- **rédiger des lignes directrices communes** en ce qui concerne les régimes nationaux d'aide publique en faveur des projets d'investissement vert en vue de créer un ensemble de mesures plus uniforme.

Mesures d'aide diverses : le rapport a recensé plusieurs autres défis importants, comme :

- intégrer dans les systèmes d'enseignement de base, dans les filières supérieures et dans les formations reçues tout au long de la vie, le développement des compétences liées à l'esprit d'entreprise ;
- aider les microentreprises et les jeunes pousses à s'orienter vers une croissance verte durable ;
- combattre les modes de consommation non durables et promouvoir un changement dans le comportement des consommateurs ;
- accélérer la conclusion des accords commerciaux en préparation avec nos partenaires afin de faciliter l'accès des PME européennes à de nouveaux marchés;
- encourager l'entrepreneuriat féminin ;
- recenser les secteurs de l'industrie européenne et les régions géographiques réunissant les conditions nécessaires pour la création de nouveaux clusters et de nouvelles plaques tournantes.